

Déclaration commune à toutes les organisations syndicales au Comité technique paritaire de la Direction générale des Patrimoines

Après le 5e rapport du Conseil de modernisation des politiques publiques

(CMPP) approuvé au Conseil des ministres du 9 mars, et au lendemain de la publication du rapport de la Cour des comptes sur les musées, les annonces faites ce matin au CTP sur le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) – tant sur la décision d'externaliser l'ensemble de la surveillance et largement au-delà, que sur l'accompagnement social de la restructuration – conduisent toute la parité syndicale à ne pas poursuivre plus avant cette séance.

Si nous redoutions de telles annonces, elles marquent un nouveau tournant dans l'histoire du secteur muséal et du ministère.

L'externalisation est en passe de devenir une norme de gestion pour des

raisons purement idéologiques – notamment en matière d'accueil et de

surveillance, de fonctions support, etc – sans aucune démonstration

comptable ni amélioration du service rendu aux usagers.

Les points restant à l'ordre du jour pour avis (horaires d'ouverture au

musée Gustave Moreau et règlements intérieurs des CHS de la DG1) n'auraient reçu aucun avis favorable de la parité syndicale, car ils sont une nouvelle attaque contre le service public.

A missions publiques, emplois publics.

Nous allons en rendre compte aux personnels. Ils seront juges.